



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

*Délibération n° 2019 02 18 n° 04 : Participation au réseau d'aide intercommunal en matière scolaire – Année scolaire 2018-2019.*

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2019
En exercice : 31	
Présents : 23	Affichage de la convocation : 18/02/2019
Pouvoirs : 7	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 19/02/2019
<b>Présents :</b> MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGÉ Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, MM. DUPLAT Gérard, COQUARD Henri, Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. GERARD Daniel, WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.	
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>	
Mme BERNY Carine donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme DURAND Aline donne pouvoir à Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES Anne, Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à M LARGÉ Philippe, Mme CHARVOLIN Danielle donne pouvoir à M COQUARD Henri, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme FROMM Ghislaine.	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme BERTHILLON Chantal.	

M BOUKACEM Safiest nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune, participe aux frais de fonctionnement et d'équipement du Réseau d'Aides Spécialisées couvrant également les communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins et Yzeron. Le RASED a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le budget intercommunal fait apparaître les besoins suivants :

Fonctionnement : 1 200 € HT

Investissement : 1 330 € HT (acquisition d'une mallette uniquement pour les tests maternelles)

La participation financière de chaque commune est établie selon le nombre d'enfants scolarisés.

Pour la commune de Vaugneray, la participation au titre de l'année scolaire 2018-2019 est de 341,15 €.

(pour mémoire 383,36 € en 2017-2018).



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

*Délibération n° 2019 02 18 n° 04 : Participation au réseau d'aide intercommunal en matière scolaire – Année scolaire 2018-2019.*

COMMUNES	Nombre d'élèves en maternelle	Nombre d'élève en élémentaire	TOTAL	Nombre d'élèves %	Participation Fonctionnement 2018/2019	Nombre D'élèves en maternelles %	Participation Investissement 2018/2019	TOTAL par Commune
BRINDAS	254	447	701	22,06%	264,78 €	21,43%	285,08 €	549,86 €
GREZIEU LA VARENNE	203	318	521	16,40%	196,79 €	17,13%	227,84 €	424,63 €
MESSIMY	91	172	263	8,28%	99,34 €	7,68%	102,14 €	201,47 €
STE CONSORCE	80	139	219	6,89%	82,72 €	6,75%	89,79 €	172,51 €
POLLIONNAY	93	135	228	7,18%	86,12 €	7,85%	104,38 €	190,50 €
<b>VAUGNERAY</b>	<b>168</b>	<b>236</b>	<b>404</b>	<b>12,72%</b>	<b>152,60 €</b>	<b>14,18%</b>	<b>188,56 €</b>	<b>341,15 €</b>
CHAPONOST	296	545	841	26,47%	317,66 €	24,98%	332,22 €	649,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 185</b>	<b>1 992</b>	<b>3 177</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 330,00 €</b>	<b>2 530,00 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'éducation,  
Vu le projet de convention,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**DÉCIDE** de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED Brindas), animé par la commune de Brindas, et selon la répartition fixée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, comme exposé ci-dessus.

Cette participation d'un montant de 341,15 € sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui doit intervenir avec la commune de Brindas, mandataire commun pour ce qui concerne le réseau d'aide.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

27-02-19

et de la publication en mairie le

27-02-19

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations,

Le Maire

Daniel JULLIEN

